

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Richer

<https://www.cadre21.org/membres/b02ea1c52c02032407e40452>

Date d'obtention : 2021-03-21 15:25:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode bienveillante qui permet de prévenir et sensibiliser les élèves de mon école secondaire ainsi que leurs parents au phénomène grandissant du sextage chez les ados.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleures interventions. Interventions uniformes dans mon équipe d'intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien utiliser la trousse et bien suivre les étapes.